

Organiser l'itinérance en ACM

L'itinérance est une activité à part entière nécessitant des connaissances et compétences propres. Elle fait appel à une **pédagogie de l'adaptation**, voire de l'anticipation qui va au-delà de la simple application d'un programme d'activités.

L'itinérance permet notamment de **découvrir l'environnement naturel, humain, culturel** proche ou lointain, d'entrer dans une logique de rupture avec le quotidien, de coopérer, d'apprendre à faire face ensemble aux contraintes d'un environnement, d'évoluer en liberté, d'acquérir une autonomie dans un environnement donné et de faire une activité physique originale lors d'un cheminement non motorisé...

Cadre réglementaire général

- ▼ **Les activités de camping et de bivouac sont autorisées en ACM, en dehors des lieux d'exclusion.** Ex : routes, voies publiques, rivages de la mer, sites classés ou protégés (code de l'environnement ou de l'urbanisme)... Le couchage séparé des mineurs de plus de six ans doit être respecté. Tout camp installé en dehors d'un terrain de camping déclaré doit être autorisé par le propriétaire des lieux. Les conditions d'organisation et d'encadrement doivent permettre les meilleures conditions de sécurité ; ces activités nécessitent la prise en compte de nombreuses recommandations et consignes techniques.
- ▼ Le camp itinérant comme le camp sous toile fixe sont soumis à la réglementation de la restauration collective à caractère social en matière d'hygiène alimentaire. **L'approvisionnement doit privilégier les circuits courts et permettre une traçabilité** (conservation des factures ou emballages). En cas de transport de denrées périssables, vous devez respecter la chaîne du froid.
- ▼ Cette activité comme toutes les autres n'est pas une fin en soi, l'équipe d'animation doit être en mesure de proposer un projet pédagogique valorisant la pratique de cette activité. Contrairement aux idées reçues, **la réglementation est peu importante pour ne pas être « limitante », mais elle renvoie à une obligation de moyen de la part de l'organisateur.** De nombreux types de séjours sont ainsi possibles, en fonction de la compétence de l'équipe d'animation et du projet pédagogique qu'elle définit.

Rôle de l'animateur

Contrairement à certains types de séjour, l'itinérance fait appel à **une compétence « vivre avec »** plus qu'à l'animation de temps défini comme tel. Ce type de séjour nécessite adaptation, anticipation, écoute et gestion de la fatigue : des qualités qui s'opposent au déroulement strict d'un programme d'activités. Ainsi, l'animateur doit :

- ▼ Respecter les besoins fondamentaux des enfants, même en pleine nature ;
 - ▼ Adhérer complètement au projet du séjour ;
 - ▼ Pratiquer et se former à l'itinérance ;
 - ▼ Savoir se repérer et se déplacer à l'aide d'une carte ;
 - ▼ Savoir donner l'alerte.
-

Rôle du directeur

Le directeur d'un séjour itinérant est le garant d'un raisonnement global qui doit **considérer les activités de la vie quotidienne comme faisant partie intégrante des actions éducatives**. Dans un projet d'itinérance, le cheminement, le repas et le logement impliquent la majorité des activités des jeunes. C'est dans leur bonne réalisation que se joue en grande partie la réussite du séjour. Le directeur doit :

- ▼ Mesurer véritablement les contraintes d'encadrement du séjour itinérant ;
- ▼ Mettre à disposition un équipement adapté et fonctionnel ;
- ▼ Mesurer l'importance de la logistique ;
- ▼ Ne pas plaquer un programme d'activité sorti du contexte ;
- ▼ Former les animateurs à l'activité.

Intégrer l'itinérance dans un projet pédagogique ?

Découvrir

L'activité s'adapte à tous les publics mineurs avec comme principe l'**immersion dans le milieu** choisi. On favorise la **découverte du milieu naturel** grâce à une approche par les sens ou tout autre exercice visant à modifier les représentations. Toutes les activités peuvent se décliner en pleine nature (dessin, musique, sports, théâtre...) à condition de **s'approprier son environnement**. Faire vivre des nuitées originales en habitat nomade renforce la découverte. L'équipe d'animation doit se sentir à l'aise dans le milieu naturel pour le communiquer aux mineurs accueillis.

Rompre avec le quotidien

L'activité peut être proposée à un public éloigné du milieu où se déroule le séjour (urbain/rural ; montagne/littoral...). Il convient pour l'encadrement de **définir et partager le risque pédagogique** qu'il est prêt à prendre. La sensibilisation des parents est primordiale pour susciter leur adhésion, les rassurer et circonscrire les communications afin que l'enfant vive pleinement son séjour. La rupture doit toujours aboutir à la **découverte de nouveaux repères**. Ex : apprendre à se servir d'une carte et d'une boussole pour progresser, apprendre des techniques favorisant l'autonomie (faire un feu, cuisiner, s'entraider...) Il ne faut pas hésiter à faire appel à des professionnels du milieu concerné (forêt, mer, montagne...) en phase de préparation ou d'encadrement.

Évoluer en liberté

L'itinérance en milieu naturel et porteuse d'une **symbolique forte** de liberté par un phénomène d'affranchissement des contraintes du milieu. Cette thématique est donc adaptée aux caractéristiques du public adolescent. Pour autant, elle nécessite un cycle de préparation, une notion de progression pour **acquérir l'autonomie** et s'adapte donc à un projet de structure qui accueille des jeunes de manière régulière toute l'année... Les activités proposées doivent alimenter la logique suivante : **évoluer en liberté implique une prise de décision permanente qui sera guidée par la connaissance du milieu d'évolution**. Tous les éléments de ce type de séjour peuvent faire l'objet d'exercices d'anticipation et d'adaptation.